

Délibération n°2019-01-07abis
Réf. Nomenclature « Actes » : 756
Annule et remplace n°2019-01-07abis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	70
Pouvoirs	13
Votants	83

L'an deux mille dix-neuf, le 7 mars à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 25 février 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla-Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Christophe Arfeuillère	à	Jean-Pierre Guitard	Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc
Robert Bredèche	à	Philippe Roche	Danielle Coulaud	à	Jean Stöhr
Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade	Robert Gantheil	à	Jean Valade
Nathalie Le Gall	à	Jeannine Vivier	Bernard Maupomé	à	Serge Guillaume
Christiane Monteil	à	Pierre Chevalier	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean Robineaux	à	Laurence Boyer	Catherine Lartigaut	à	André Alanore
Christine Rougerie	à	Joël Pradel			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénéoux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat ; Jean-Pierre Bodeveix ; Jean-Marc Bodin ; Christine Da Fonseca ; Geneviève Disdero ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Cécile Martin ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Marc Ranvier ; Jean-Pierre Saugeras ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

Demande de subvention au titre de la DETR 2019

– priorité n°1 –

Aménagement du pôle économique de la Haute-Corrèze : restructuration d'un bâtiment en centre-ville d'Ussel

Annule et remplace n°2019-01-07a

Le président explique que le principe du projet est d'aménager un local en centre-ville d'Ussel dans le but de créer un pôle économique de la Haute-Corrèze.

L'idée est de déplacer la direction du développement économique et du marketing territorial de Haute-Corrèze Communauté en centre-ville accompagnée potentiellement de partenaires axés sur la thématique économique tels que l'Office de commerce et d'artisanat, la CCI 19 et autres. L'estimation des travaux s'élève à 245 175,00 € HT et les études à 5 600 € HT, soit un montant total de 250 775,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	112 848,75 €	45,00 %
Leader	37 616,25 €	15,00 %
Région	25 077,00 €	10,00 %
Département 19	25 077,00 €	10,00 %
Participation du demandeur : autofinancement	50 156,00 €	20,00 %
TOTAL	250 775,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 13 abstentions, 2 voix contre et 68 voix pour, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement du pôle économique de Haute-Corrèze, pour un montant de 250 775,00 € HT ;
- **DEMANDE** à monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) « Construction et rénovation de locaux administratifs, communaux et communautaires », au taux de 45 % soit une subvention sollicitée de 112 848,75 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A la majorité	
Votants	83
Pour	68
Contre	2
Abstention	13

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 7 mars 2019

Le président,
Pierre Chevalier

